



Une année syndicale bien remplie

L'année scolaire 2003-2004 a été particulièrement fertile en événements syndicaux, sociaux et politiques. Voici un bref survol de cette année.

19 novembre:

Manifestation mouillée devant le siège social de la CSDM. Malgré une pluie battante, les membres des trois syndicats CSN de la CSDM ferment la rue Sherbrooke pour protester contre les politiques anti-sociales et anti-syndicales du gouvernement Charest.

29 novembre:



Grand rassemblement des membres des syndicats CSN à Québec dans le cadre de la campagne « Stoppons la démolition ». Plus de 30 000 personnes défilent devant le Parlement par un temps maussade de pluie, de grésil et de neige. C'est la plus importante

manifestation syndicale depuis les années 70. Les syndicats CSN de la CSDM nolisent 7 autocars et 4 mini-bus pour permettre à leurs membres d'y participer.

11 décembre:

Toujours dans le cadre de la campagne « Stoppons la démolition », les trois syndicats CSN de la CSDM participent à la journée nationale et intersyndicale de protestation en organisant une soupe populaire à l'entrée du pont Jacques-Cartier. Dans un bel esprit de continuité, Dame nature nous inonde d'une pluie « frette » et abondante.

7 mars: En cette veille de la Journée internationale des femmes, les centrales syndicales et les groupes populaires organisent une manifestation devant les bureaux montréalais de Jean Charest pour dénoncer les politiques anti-sociales du gouvernement. On attendait les quelques centaines de manifestants et manifestantes. Il en est venu plusieurs milliers. Le

temps vire au beau. La bannière de l'APPA flotte dans l'air doux du matin. Le gouvernement Charest continue de descendre dans les sondages d'opinion.

1er mai:



Plus de 100 000 personnes défilent dans les rues du quartier Villeray pour fêter la solidarité sociale et syndicale et pour manifester leur profond désaccord avec les politiques du gouvernement. Il fait enfin très beau. Sous un soleil de plomb, une mer de pancartes, de fanions et de ballons multicolores envahit le parc Jarry. Les membres des 3 syndicats CSN de la CSDM et de la CSEM sont au rendez-vous. Le gouvernement de Jean-Charest atteint un

(Suite page 2)

DANS CE NUMÉRO :

Une année syndicale bien remplie (suite)	2
Chaleur et inconfort dans les édifices	3
Taxer les enfants	3
Sécurité d'emploi en adaptation scolaire	3
Horaires réduits	4
Pour soutenir les enfants démunis	4
Liste de priorité d'embauche—été	4

SOMMAIRE :

Plusieurs événements ont souligné 2003-2004
Il existe des normes de température à respecter
La hausse des coûts en service de garde, une taxe déguisée.
Processus de sécurité d'emploi et comblement des postes laissés vacants
Horaire réduit du 5 juillet au 20 août 2004
Collecte pour la rentrée scolaire
Même en été, vous pouvez être appelé

Une année syndicale bien remplie

(Suite de la page 1)

creux historique dans l'opinion publique. Les trois-quarts des citoyens et citoyennes du Québec, y compris des membres du parti libéral, ne font plus confiance au gouvernement.

13 et 14 mai: colloque de l'APPA dans les Laurentides. Pour la première fois, le colloque de l'APPA sort de Montréal pour prendre l'air. Plus de 800 membres du secteur administratif de la CSDM et de la CSEM ont participé aux ateliers de formation et de ressourcement. La météo avait annoncé de la pluie et des orages. Le temps fut, au contraire, superbe. Pour les membres travaillant dans les services de garde, le colloque se tiendra les 26 et 27 août au même endroit.

22 juin: Pique-nique de solidarité devant les lieux de travail des syndicats CSN. À la CSDM, les trois syndicats CSN tiennent leur pique-

nique sur la pelouse du siège social sous le thème « Un été sur le bord de la grève » pour rappeler au gouvernement que nous le tenons à l'œil.

Une constante de l'année 2003-2004: Trouver une salle assez grande pour accueillir confortablement tous les participants et toutes les participantes. Il n'y a pas si longtemps, la principale préoccupation de l'Exécutif lors des assemblées générales était de savoir si le quorum serait atteint. On peut donc dire que la démocratie de participation, ça fonctionne vraiment et ça donne des résultats.

Au niveau local, nous avons enfin réussi à syndiquer les 650 personnes qui travaillent pour les « études dirigées - aide aux devoirs ». La CSDM a reconnu que ces gens sont des salariés et que la nature de leur travail fait partie du certificat d'accréditation de l'APPA. Cette entente survient au moment où le gouvernement Charest annonce sa politique de « cheap-labor »

pour « l'aide aux devoirs ». Dans son énoncé de politique, le ministre a annoncé que les budgets alloués à l'aide aux devoirs ne devaient pas être utilisés pour payer le salaire des employés réguliers des commissions scolaires. Comme quoi, l'exception fait la règle à la plus importante commission scolaire du Québec.

L'APPA a conclu une entente avec la CSDM pour régler définitivement le vieux dossier de l'avancement d'échelon du personnel temporaire. Désormais, toutes les personnes salariées temporaires bénéficieront d'un avancement d'échelon au 1er janvier sans devoir en faire la demande écrite.

À la Commission scolaire English-Montréal, l'APPA a réussi à faire annuler plusieurs contrats de sous-traitance et à intégrer une centaine de personnes qui travaillaient dans son unité de négociation.

Chaleur et inconfort dans les édifices

Pendant l'été la Commission ferme les systèmes de climatisation de la plupart de ses édifices par mesure d'économie d'énergie. Pendant la canicule, ces bâtisses se transforment rapidement en véritables fours où il est désagréable et parfois malsain de travailler.

La Loi établit des normes de température

maximale que l'employeur doit faire respecter dans chacun de ses lieux de travail. Des mesures correctives doivent être appliquées lorsque ces limites sont atteintes ou dépassées. L'employeur doit voir à diminuer la température sous le seuil acceptable ou instaurer une alternance travail-repos selon l'effort

physique requis et la température mesurée au thermomètre.

La mesure de la température est prise au thermomètre et ne tient pas compte du degré subjectif d'inconfort (facteur humidex). Les plages de repos ne sont pas cumulables, elles doivent être prises à chaque heure.

	Effort physique léger	Effort physique moyen	Effort physique lourd
Travail continu	30,0C	26,6C	25,0C
Travail 75%, repos 25%	30,6C	28,0C	25,9C
Travail 50%, repos 50%	31,4C	29,5C	27,9C
Travail 25%, repose 75%	32,2C	31,1C	30,0C

Si vous éprouvez des difficultés à faire respecter ces mesures, téléphonez immédiatement au local du syndicat 254-3503. Nous ferons les représentations nécessaires pour corriger la situation.

Taxer les enfants

Après les hausses de prix et de tarifs dans presque tous les services gouvernementaux, le gouvernement Charest invente une nouvelle taxe. Désormais, au Québec, les enfants fréquentant un service de garde en milieu scolaire seront frappés d'une taxe quotidienne de 2\$.

Le gouvernement Charest avait déjà renié un engagement électoral formel en haussant de 5\$ à 7\$ le tarif quotidien pour un enfant fréquentant un Centre de la petite Enfance et en incluant dans la loi une prévision d'indexation de ce tarif au bon plaisir du ministre.

Quelqu'un lui apprenant qu'il y avait aussi des services de garde dans le milieu scolaire, le Ministre Reid a décrété sur le champ et sans consulter personne que l'augmentation s'appliquerait à cette clientèle. Aussi dans un même élan, il a ordonné d'abaisser la subvention non pas

de 4,5% comme dans les CPE, mais de 50%. S'il avait consulté les services de garde en milieu scolaire et les syndicats avant de prendre cette décision précipitée, le ministre aurait appris qu'en milieu scolaire, les enfants ne sont pas nourris, qu'ils y passent beaucoup moins de temps, que le ratio enfants/éducateur-éducatrice y est plus élevé, le 2\$ supplémentaire ira directement dans les coffres des commissions scolaires.

Et le 50% de la subvention non versé par le MEQ ira où? Profitera à qui?



Les parents qui placent leurs enfants dans un service de garde en milieu scolaire paient donc une deuxième taxe dans le budget général de la commission scolaire à raison de 2\$ par jour par enfant. Comme politique familiale, on a déjà vu mieux!

À l'occasion d'une commission parlementaire, la présidente de la CSN, Claudette Carbonneau a informé le ministre Reid des effets pervers de sa décision. Le ministre a paru ébranlé par ces révélations et s'est engagé à y réfléchir sérieusement.

Deux mois plus tard, le ministre réfléchit toujours!

Pendant que le ministre « réfléchit », les fonctionnaires de son ministère ont fait parvenir aux commissions scolaires les règles budgétaires de financement des services de garde en milieu scolaire pour l'année scolaire 2004-2005. Serez-vous surpris d'apprendre que la nouvelle taxe à l'enfance y est incluse?

Comment les SGEMS rejoindront-ils les deux bouts avec une réduction de leur budget de 25%?

Processus de sécurité d'emploi (adaptation scolaire) À tous les TES et PEH détenant un poste régulier

La séance de placement de l'adaptation scolaire se tiendra mercredi le 18 août 2004 à l'école Georges-Vanier dans la cafétéria, à 9 h pour les TES et à 14 h 30 pour les PEH. Votre présence est obligatoire car si vous êtes déplacé(e) par

une personne plus ancienne dont le poste est aboli, vous devrez choisir un poste vacant, ou à défaut, déplacer la personne la moins ancienne de votre classe d'emploi, ou si vous voulez vous prévaloir de votre droit de mutation.

Une demi-journée de récupération sera ajoutée à votre banque de temps, car normalement vous êtes, à cette date, encore en mise à pied cyclique.

Comblement des postes laissés vacants lors de la séance d'affectation (adaptation scolaire)

Les personnes qui désirent postuler pour un poste de TES ou de PEH, devront compléter un formulaire de mise en candidature qui sera envoyé dans tous les lieux de travail en juin.

Une séance d'octroi de poste sera organisée le 19 août en soirée pour combler les postes laissés vacants suite à

la séance d'affectation tenue le 18 août. Les personnes qui auront retourné leur mise en candidature dans les délais convenus par la commission et qui répondront aux qualifications, seront convoquées à la séance d'octroi de poste.

Puisque votre présence n'est pas obligatoire, veuillez noter que vous n'aurez

pas droit à une demi-journée de récupération pour cette séance d'octroi de poste.

Toutes les personnes en adaptation scolaire seront dans leur lieux de travail pour le 24 août. Il n'y aura plus d'autre poste affiché pour l'année scolaire 2004-2005.

**Association professionnelle du
personnel administratif (CSN)**

6910, rue Pierre-de-Coubertin
Montréal (Québec) H1N 1T6

Téléphone : (514) 254-3503
Télécopieur : (514) 254-7872

Courriel : secretariat@appa.qc.ca

Retrouvez-nous sur le Web
www.appa.qc.ca



Horaire d'été Du 5 juillet au 20 août 2004

Les personnes régulières et les personnes temporaires du secteur administratif, au travail avant le 24 juin, du secteur administratif, dont l'horaire régulier est de 35 heures/semaine, ont droit à l'horaire réduit de travail. Cet horaire réduit est applicable sans égard au quart de travail (jour, soir).

La semaine régulière de travail est réduite de 35 à 30 heures sans diminution du salaire hebdomadaire.

L'horaire réduit peut être aménagé de deux façons:

- Réduction d'une heure par jour
 - Répartition des 30 heures sur 4,5 jours.
- Ceci doit respecter le service à la clientèle et être sur une base volontaire.

Il faut se rappeler que la semaine de relâche est aussi à horaire réduit.



Lorsque vous déménagez, vous devez aussi informer l'APPA de votre changement d'adresse et de numéro de téléphone soit par télécopieur, par courriel ou par téléphone.



Conseil central
DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN



Pour soutenir les enfants démunis

Pour la rentrée 2004-2005, l'APPA s'associe à la CSDM et au Regroupement des Magasins Partages.

Nous lançons donc un appel à tous pour venir en aide aux quelques 1000 enfants des milieux défavorisés et leur famille. Nous vous invitons à collaborer à cette activité qui consiste à recueillir des fournitures scolaires, des articles pour la

boîte à lunch ou même des denrées non périssables pour la collation.

Vous pourrez faire parvenir vos articles directement aux Magasins Partages à l'adresse suivante: 8076, rue Drolet, Montréal H2R 2C9 ou faire un don par chèque libellé à: Le Regroupement des Magasins Partages et le faire parvenir à la même adresse que ci-haut.

Participons nombreux à cette campagne de solidarité.

Liste de priorité d'embauche Rappel important aux membres

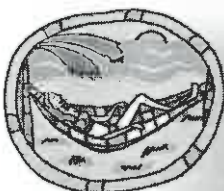
La CSDM continue d'embaucher et de rappeler des personnes temporaires pendant la période d'été. Si vous prévoyez vous absenter de votre domicile pendant la période estivale, avisez par écrit (lettre ou télécopie au 596-6529) le Service des ressources humaines de votre non-disponibilité au moins 14 jours à

l'avance en indiquant les dates de vos absences. Cette précaution évitera que votre absence soit considérée comme un refus de travail.

Prochaine mise à jour de la liste de priorité en septembre prochain.

Rappel important—mise à pied cyclique

Les personnes qui subissent une mise à pied cyclique à compter du 15 mai, doivent recevoir un préavis écrit 10 jours précédant la date de mise à pied. Ce préavis s'applique pour toute mise à pied cyclique peu importe la date de celle-ci.



Les membres du Comité exécutif et
du Bureau de coordination conjoint
vous souhaitent de bonnes vacances.

Vous avez travaillé fort.
Vous les méritez amplement.
Au revoir, à la rentrée au mois d'août.